

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2006

SAINT NOM, le 18 mai 2006

Compte-rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 18 mai 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASL du Domaine de la Fontaine se déroule à la mairie de Saint Nom la Bretèche. Elle débute à 20 heures.

Le nombre de propriétaires présents ou représentés est de 82.

Madame Bescond est Scrutatrice de séance,

Madame Gagliardi est Secrétaire de séance.

En début de séance Maurice Guinamard remercie Marc Provence pour tout le travail qu'il vient d'effectuer pour permettre l'ouverture de la piscine. Il remercie également Michel Roger et Alain Gentil pour l'immense travail qu'ils ont réalisé pour l'élaboration du dossier « routes » qui va être présenté à l'Assemblée Générale de ce jour.

1 - Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation du projet de réfection des routes privées du Domaine de la Fontaine.
- Mise au vote de la motion soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2 – Présentation par Michel Roger du projet soumis à l'approbation de l'AG

Le texte de cette présentation est le même que celui joint aux convocations à l'AG.

3 – Séances de questions par l'assemblée / réponses

Question : Sommes-nous les seuls à Saint Nom à avoir un problème de réfection de routes ?

Réponse : la résidence du Pré Saint Nom a des problèmes similaires, mais à un degré moindre.

Question : le coût, ou une partie, de la réfection des affaissements des routes peut-il être pris en charge par une assurance ?

Réponse : pour l'impasse Colette, suite à la visite d'un expert, nous attendons la réponse de l'assureur pour savoir si les dégâts ont été occasionnés par la sécheresse de 2003 et dans l'affirmative une partie des travaux sera remboursée mais le reste de la voirie ne peut pas être couvert. On peut toutefois suggérer au bureau d'études d'étudier l'impact de la sécheresse sur les dégâts des routes.

Question : l'entreprise Iris-Conseil a-t-elle une assurance au cas où elle ferait une mauvaise estimation ou commettrait une erreur (par exemple la durée pour établir le diagnostic est prévue de 1 à 3 mois)?

Réponse : oui

Question : qui est responsable du sous-sol : le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage ?

Réponse : l'entreprise Iris-Conseil, maître d'œuvre, prend la responsabilité.

Question : la responsabilité d'un propriétaire est-elle engagée lorsque de l'eau s'écoule de son jardin ?

Réponse : non

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2006

Question : peut-on connaître les routes les plus endommagées dans le domaine ?

Réponse : oui, l'impasse Colette vers les N° 26 & 28, la rue Colette (aux environs des numéros 21,23), l'avaloir au niveau de la piscine rue Colette, rue Jules Laforgue et la place Baudelaire.

Question : la rue Daudet fait-elle partie du domaine de l'expertise ?

Réponse : oui

Question : est-ce qu'un propriétaire a en sa possession les études faites par Bréguet ?

Réponse : oui, une propriétaire a cette étude ; d'autres propriétaires ont été contactés pour savoir s'ils ont des études de sol réalisées à l'occasion des travaux de reprises de fondations de leur maison. Toute étude passée serait la bienvenue : elle devra être remise à Michel Roger.

Question : les carottages prévus lors de l'étude des sols entraîneront-ils des perturbations de la circulation dans le Domaine ?

Réponse : une série d'investigations nécessitant des carottages est prévue qui n'entraîneront pas de problème de circulation

Question : pourquoi le maire ne prend-elle pas en charge 100% du coût des travaux ?

Réponse : les routes sont privées et seuls 50% des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées appartiennent à la mairie.

Question : un sondage concernant le ru est-il prévu ?

Réponse : oui, il s'agit là d'un important problème sur lequel nous allons travailler avec la mairie (qui a déjà fait venir la SCREG)

Question : pourquoi la mairie, propriétaire du ru, ne le débouche pas tout de suite ?

Réponse : on ne connaît pas encore la cause; on peut imaginer que le ru est bouché par les racines des bambous qui nous appartiennent.

Question : où seront pris les 43 400 euros destinés à Iris-Conseil ?

Réponse : cette somme sera prélevée sur les réserves pour gros travaux.

Question : à l'issue de l'étude initiale et lors de la future assemblée générale pour décider les travaux proprement dits, Iris-Conseil pourra-t-il présenter plusieurs projets ?

Réponse : oui, le projet comportera des variantes de telle sorte que des choix soient possibles.

4 – Vote de la motion

Texte de la motion soumise à l'Assemblée :

L'Assemblée Générale du 18/05/2006 autorise le Conseil Syndical à passer une commande à l'entreprise Iris-Conseil pour l'exécution de l'Etude Initiale (phases 1 et 2 de l'appel d'offre) de la réfection des voies privées du Domaine, dans les conditions de l'appel d'offre acceptées par Iris-Conseil pour un montant de 43.400€

A l'issue de cette Etude Initiale, le Conseil Syndical convoquera une nouvelle Assemblée Générale pour présenter (avec l'assistance d'Iris-Conseil) les résultats du diagnostic ainsi que le ou les projets élaborés par Iris-Conseil afin que l'Assemblée Générale décide des travaux à réaliser.

Acceptez-vous cette motion ?

Abstentions : M. Rouxel, Khosla, Tiercelin.

Non : M. Boufflet, Cottard, Goderlot, Haudiquet.

Oui : Aubertin, Bailleul, Barba, Bertrand, Bescond, Bosycot, Bouchez, Cassin, Charles (Gérard), Charles (Michel), Commandré, Crombez, Dauchez, Davoust, Degoy, Delos, Desgranges, Desvoyer, Dupin, Eurieult, Ferré, Fournier, Gagliardi, Gaultier, Gentil, Glorieux, Goffart, Graff, Grillot, Groppi, Guinamad, Harrois, Haudeville, Henry, Houssin, Jaeg, Jaffré, Johnson, Karaboghossian, Lacombe, Lastenet, Letzelter, Maire, Martineau, Massot, Mehu, Méténier, Moine,

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2006

Moreau, Morel, Moriniaux, Mougin, Nivet, Paris, Parry (JP), Perrier, Perrin, Pthal, Plathey, Provence, Renaudon, Rey, Roger, Roulot, Schutze, Sylvestre, Sugden, Tarando, Thomas, Tiercelin, Valière, Venencie, Vernes, Young, Zivy.

Résultat : la motion est adoptée par 75 voix pour (4 voix contre et 3 abstentions)

| NOMS | SIGNATURES |
|-------------------|--|
| Maurice GUINAMARD | |
| Michel HARROIS | Les signatures ont été portées sur l'original manuscrit établi à l'issue de l'Assemblée Générale |
| Hélène GAGLIARDI | |
| Mme BESCOND | |